

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 12 juin 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035 Absents excusés : 11 Absents : 3 Votants : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035
---------------------------------------	---

Messieurs QUINAULT et PAQUEREAU ont quitté le comité syndical après la délibération 26-034

PRESENTS : Mme ALVAREZ Adeline (suppléante) ; Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. HARDY Renaud ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; Mme LUCET Catherine (suppléante) ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. MACAIRE Félix ; Mme SALVEZ Frédérique ;
M. HOUSIER Christian est remplacé par Mme LUCET Catherine ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude ;
Mme. NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
Mme PORTET Martine est remplacée par Mme ALVAREZ Adeline.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Eric.

Secrétaire de séance : Mme ARDRIT Edwige

SUBVENTIONS

EQUIPEMENTS PERMETTANT D'OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES FUITES 2026

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique d'**amélioration des performances du réseau d'eau potable** et de **préservation de la ressource**, le SEVT souhaite renforcer ses moyens de **détection et de localisation des fuites**.

La **connaissance fine et en temps réel du patrimoine réseau** constitue un levier essentiel pour garantir la **réactivité nécessaire à la détection et à la résolution des fuites**. Une intervention rapide permet :

- de **limiter les pertes d'eau potable** ;
- de **préserver la ressource** ;
- de **réduire les risques de dégradation prématurée des infrastructures** ;
- de **minimiser les désagréments pour les usagers**.

À cette fin, le SEVT prévoit, sur la période 2026-2027, l'installation d'environ :

- **40 équipements de mesure (compteurs de sectorisation et débitmètres)** ;
- **180 prélocalisateurs de fuites**.

Connectés à l'**outil de supervision du syndicat**, ces équipements permettront :

- de **renforcer la surveillance du réseau** ;
- d'**améliorer la localisation des fuites** ;
- d'**optimiser les interventions** ;

contribuant ainsi à la **préservation durable de la ressource en eau et à l'amélioration du rendement du réseau**.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de sobriété des usages et de réduction des prélèvements sur la ressource portés par le territoire.

Le **coût prévisionnel de l'opération** est estimé à **200 000,00 € HT**.

L'opération est inscrite à l'**Accord de Territoire signé en 2026**. À ce titre, elle contribue aux objectifs de préservation de la ressource en eau et d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable portés par le territoire.

Elle est susceptible de bénéficier d'un **accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne** dans le cadre de son **12^e programme d'intervention** à hauteur de **60 % des dépenses éligibles**, conformément aux conditions de financement renforcées prévues par l'Accord de Territoire.

Plan de financement 2026

Dépenses	Montant HT	Total
Acquisition de prélocalisateurs de fuites et de débitmètres de sectorisation	200 000,00€	200 000,00€
Recettes	Montant	Total
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	120 000,00€	200 000,00€
Autofinancement du SEVT	80 000,00€	

Il est donc proposé au Comité syndical :

- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- d'approuver le plan de financement correspondant.

Ainsi, il est demandé au Comité syndical :

- d'approuver le projet d'acquisition de prélocalisateurs de fuites et de débitmètres de sectorisation ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20260625-CS-DE-26-038-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux le plus élevé possible ;
 - d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu les statuts du SEVT ;
 - Vu le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
 - Vu l'Accord de Territoire signé en 2026 ;
 - Considérant que la préservation de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le service public de l'eau potable ;
 - Considérant la nécessité d'améliorer les performances du réseau de distribution et de réduire les pertes en eau liées aux fuites ;
 - Considérant que le syndicat souhaite renforcer ses moyens de recherche et de suivi des fuites par l'acquisition de matériels spécifiques permettant une meilleure connaissance et une surveillance accrue du réseau ;
 - Considérant que cette opération consiste en l'acquisition :
 - de prélocalisateurs de fuites permettant la détection précoce et la localisation des anomalies sur le réseau ;
 - de débitmètres de sectorisation destinés à améliorer le suivi des volumes distribués et à identifier plus rapidement les secteurs présentant des pertes anormales ;
 - Considérant que l'amélioration du rendement des réseaux et la réduction des pertes en eau constituent un levier essentiel de préservation de la ressource et de sobriété des usages ;
 - Considérant que cette opération est inscrite à l'Accord de Territoire signé en 2026 et bénéficie à ce titre des conditions de financement renforcées prévues par le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
 - Considérant que ces investissements sont susceptibles d'être accompagnés financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de son 12^e programme d'intervention ;
 - Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'acquisition de prélocalisateurs de fuites et de débitmètres de sectorisation destinés à optimiser la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable du SEVT.
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération établi ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du 12^e programme d'intervention, en tenant compte des dispositions de l'Accord de Territoire signé en 2026 et des conditions de financement renforcées qui en découlent.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à son instruction, son attribution et son versement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20260625-CS-DE-26-038-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

